

*États financiers de*

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES  
D'ACTES CRIMINELS (CAVAC)  
CÔTE-NORD**

*31 mars 2011*

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Table des matières**

	<u>PAGE</u>
<b>RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT</b>	1
<b>ÉTATS FINANCIERS</b>	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-9
<b>ANNEXE</b>	
Produits	10

## Rapport de l'auditeur indépendant

Tél. : 418-962-2513  
Télec. : 418-968-6422  
www.deloitte.ca

Aux administrateurs du  
*Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord*

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord, qui comprennent le bilan au 31 mars 2011, et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) Côte-Nord au 31 mars 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Samson Bélaïr / Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l.* <sup>1</sup>

Le 18 mai 2011

<sup>1</sup> Comptable agréé auditeur permis n° 10325

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>PRODUITS (annexe 1)</b>	<b>692 237</b>	<b>604 006</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Salaires et charges sociales	541 861	510 909
Assurances	3 838	3 715
Cotisations et abonnements	908	985
Entretien et réparations	6 270	4 386
Frais de formation	13 892	17 475
Formation - CAVAC du Nord	227	8 192
Fournitures de bureau et papeterie	3 917	3 270
Frais d'impression	1 866	960
Frais de déplacement et de représentation	29 917	35 954
Frais d'assemblée et divers	4 611	2 304
Loyer	17 662	17 642
Taxes municipales	884	1 182
Contrat d'entretien des équipements	2 694	2 079
Publicité et promotion	17 742	21 148
Honoraires professionnels	2 948	2 656
Télécommunications	9 625	8 214
Électricité et chauffage	1 441	1 269
Intérêts et frais bancaires	1 423	1 297
Amortissement des immobilisations corporelles	6 820	7 135
	<b>668 546</b>	<b>650 772</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)</b>	<b>23 691</b>	<b>(46 766)</b>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

**État de l'évolution des actifs nets**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	Actifs nets non affectés	Actifs nets investis en immobilisations	2011	2010
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	64 012	24 792	88 804	135 570
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	30 511	(6 820)	23 691	(46 766)
INVESTISSEMENTS EN IMMOBILISATIONS	(6 019)	6 019	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>88 504</b>	<b>23 991</b>	<b>112 495</b>	<b>88 804</b>


# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

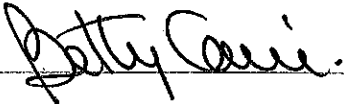
## Bilan

au 31 mars 2011

	2011	2010
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Encaisse	90 624	95 734
Placements temporaires (Fonds mutuels)	30 352	9 039
Débiteurs (note 4)	28 232	23 861
Charges payées d'avance	902	902
	<b>150 110</b>	<b>129 536</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<b>23 991</b>	<b>24 792</b>
	<b>174 101</b>	<b>154 328</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À COURT TERME</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	61 606	65 524
<b>ACTIFS NETS</b>		
Actifs nets non affectés	88 504	64 012
Actifs nets investis en immobilisations	23 991	24 792
	<b>112 495</b>	<b>88 804</b>
	<b>174 101</b>	<b>154 328</b>

AU NOM DU CONSEIL

 administrateur

 administrateur

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'Organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Sa principale activité est d'offrir des services aux personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que leurs proches, dans les districts judiciaires de Baie-Comeau et de Mingan.

### 2. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

#### Modifications comptables futures

##### *Nouveau référentiel comptable*

L'ICCA a publié un nouveau référentiel comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Ainsi, pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les Normes internationales d'information financière (IFRS) et les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif, selon ce qui convient le mieux à leur situation. L'adoption anticipée de ces normes est permise. À l'heure actuelle, l'Organisme prévoit utiliser les nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif à compter de son exercice ouvert à compter du 1er avril 2012. L'incidence du passage à ces nouvelles normes n'a pas encore été déterminée.

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

L'Organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés ("ICCA") aux organismes sans but lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'Organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2011. L'Organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

#### Placements temporaires

Les fonds mutuels sont comptabilisés au coût, ce qui représente également leur juste valeur marchande.

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### 3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon les méthodes d'amortissement et aux taux annuels suivants:

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	linéaire	5 ans
Matériel informatique	dégressif	30%
Mobilier de bureau	dégressif	20%

#### Constatation des produits

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception est raisonnablement assurée.

#### Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### 4. DÉBITEURS

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
	\$	\$
Débiteurs	17 396	12 084
Remboursements de dépenses à recevoir	5 000	5 629
Taxes à la consommation	5 836	6 148
	<u>28 232</u>	<u>23 861</u>

---



# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2011	2010
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	52 003	52 003	-	-
Matériel informatique	44 194	33 462	10 732	10 678
Mobilier de bureau	37 596	24 337	13 259	14 114
	133 793	109 802	23 991	24 792

### 6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2011	2010
	\$	\$
Comptes fournisseurs	15 722	21 719
Salaires et charges sociales	7 084	7 234
Autres	2 100	2 100
Vacances à payer	36 700	34 471
	61 606	65 524

### 7. ÉVENTUALITÉ

#### Entente de financement

Selon l'entente du financement de base pour l'exercice financier 2010-2011, signée avec le Ministre de la Justice du Québec, lorsque les revenus provenant de cette entente excèdent les coûts réels encourus, le Ministre voit à ce que l'Organisme en dispose selon les modalités suivantes :

- l'Organisme rembourse le surplus; ou
- le surplus est ajouté à la subvention de l'exercice financier suivant; ou
- le surplus est soustrait de la subvention de l'exercice financier suivant.

Il est présentement impossible d'évaluer la décision du Ministre et les conséquences, le cas échéant, pour l'Organisme. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers.

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### **7. ÉVENTUALITÉ (suite)**

#### **Hypothèque mobilière**

L'Organisme a consenti une hypothèque mobilière sur ses fonds mutuels, d'un montant maximum autorisé de 4 000 \$, portant intérêts au taux annuel de 25 % si demandée, et ce, pour garantir six cartes de crédit émises au nom de l'Organisme par une institution financière.

### **8. ENGAGEMENTS**

#### **Bail locatif**

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en janvier 2012, pour la location d'espaces. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 6 220 \$.

L'Organisme s'est engagé par bail jusqu'en mars 2012, incluant une période de renouvellement d'une année par reconduction tacite, et ce, pour la location d'espaces. Le solde de l'engagement suivant ce bail, exclusion faite des clauses escalatoires d'impôts fonciers et autres, s'établit à 10 265 \$.

#### **Location d'équipement**

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en janvier 2016 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 5 050 \$.

L'Organisme s'est engagé par contrat jusqu'en septembre 2016 pour la location d'un photocopieur. Le solde de l'engagement suivant ce contrat s'établit à 7 047 \$.

### **9. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE**

Les produits de l'Organisme proviennent à 97 % (95 % en 2010) de subventions gouvernementales.

# **CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD**

## **Notes complémentaires**

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

---

### **10. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur de chaque catégorie d'actifs et de passifs financiers.

#### **Encaisse, débiteurs et créditeurs et charges à payer**

Ces actifs et passifs financiers à court terme détenus à des fins de transaction sont évalués à leur valeur comptable puisqu'elle est comparable à leur juste valeur en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

#### **Placements temporaires**

Les placements sont classés comme actifs financiers disponibles à la vente. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur. La juste valeur des placements est basée sur les cours du marché.

### **11. FLUX DE TRÉSORERIE**

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

### **12. GESTION DE CAPITAL**

Le financement des activités de l'Organisme est constitué principalement de subventions gouvernementales et les fonds disponibles sont répartis entre les diverses activités de l'Organisme en fonction des priorités établies par le conseil d'administration.

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (CAVAC) CÔTE-NORD

## Produits

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

ANNEXE 1

	2011	2010
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subvention - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC)	649 630	549 380
Subvention - Ministère de la Justice du Québec - Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels (FAVAC) - Semaine nationale (SNSVAC)	5 000	-
Subvention - Remboursement de formation - CAVAC du Nord	-	8 000
Contribution - MELS	-	506
Subvention - Ministère de la Justice - Canada	10 000	16 700
Contributions pénales	6 745	13 010
BAVAC - remboursements - frais de déplacement	11 371	9 960
Subvention salariale	2 562	-
Subvention - Centre local d'emploi - Fonds de développement du marché du travail	6 053	6 166
Revenus d'intérêts	824	232
Contribution locale	52	52
	<b>692 237</b>	<b>604 006</b>